

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2025 à 19H30**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 2 septembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : JEGLOT Brigitte

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	17
- Nombre de pouvoirs :	2
- Nombre d'absents :	2

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Finances : vote crédits supplémentaires BP Les Genêts d'Or – effacement de dettes BP Commune – mise en place de la redevance d'occupation du domaine public pour la fibre
- Renouvellement du photocopieur de la mairie et de l'école des Perrières
- Point sur les travaux de la salle omnisports
- Réforme statutaire du SDE
- Vente terrain aux Isles : régularisation entre chemin rural et parcelle
- Bilan de la rentrée : écoles – restaurant scolaire – accueil périscolaire
- Bilan des missions Argent de Poche
- Repas du CCAS
- Point sur le marché de Noël
- Informations et questions diverses

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 est validé.

1- FINANCES

► Budget Les Genêts d'Or : vote crédits supplémentaires

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Les crédits budgétaires restants au chapitre 011 sont insuffisants pour payer les factures des différents diagnostics de l'hôtel.

Il convient donc de voter des crédits supplémentaires.

Il est proposé les écritures ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement : compte 618 (diagnostics divers) : + 2000 €
- Recettes de fonctionnement : compte 752 (recettes de loyers) : + 2000 €

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires ci-dessus.

► Budget Commune : effacement de dettes LETELLIER Djeffrey

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Monsieur le Trésorier de Loudéac informe la collectivité que la commission de surendettement de Moselle, en date du 27/2/2025, a placé Monsieur Letellier, ancien locataire du 7 bis rue Emile Jégard, en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

De ce fait, ses dettes de loyers de 2019 et 2020 d'un montant de 5 041.81 € sont à effacer.

Cette décision s'impose à la collectivité.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette admission en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense.

► Budget Commune : mise en place de la redevance d'occupation du domaine public pour la fibre

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

La RODP (redevance occupation du domaine public) est versée aux communes pour les réseaux électriques, téléphones ... Les collectivités qui sont traversées par le réseau fibre optique et dont le service est fonctionnel peuvent instituer une redevance d'occupation du domaine public envers l'exploitant.

Il est proposé d'appliquer le tarif plafond applicable au 1^{er} janvier 2025, soit :

- Artères aériennes : 64.87 €/km
- Artères sous-sol : 48.65 € / km
- Armoire : 32.44 € /m² d'emprise au sol

Pour la commune de Trévé, le montant de la RODP fibre à percevoir en 2025 est de 160 €.

PATRIMOINE MEGALIS comptabilisé au 01/01/2025

INSEE: 22376
COMMUNE: TREVE
Tarif: 2025

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m ²) Armoire / Shelter	
TREVE	DPR	1189	368	2	0
	PP	0	0	2	0
tarif plafond 2025 (/km & /m ²)		64,87 €	48,65 €	32,44 €	32,44 €
Montant		77,00 €	18,00 €	65,00 €	- €
Total RODP (2025)		160,00 €			
Pour info : CD22	DPR	43	1847	0	0
	PP	0	0	0	0

DPR Domaine Public Routier
PP Propriété Privée (pour info car non concerné / RODP)

Pour information, la RODP annuelle versée par Orange est d'environ 5 000 € et celle d'Enedis est d'environ 500 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces tarifs et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes.

► Facture SERFO à mandater en investissement :

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjoint au Maire

Note explicative :

La VMC du logement 7 rue Emile Jégard a dû être remplacée en urgence au mois d'août. La facture est de 664 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour mandater cette dépense en section d'investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mandater cette facture en section d'investissement.

2- RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE DES PERRIERES

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Le contrat de maintenance des photocopieurs chez Koesio arrive à échéance le 31/03/2026.

Gildas Pérennez a rencontré la société Koesio et nous avons reçu une proposition de Bretagne Buro en début de semaine.

Gildas Pérennez souhaite rencontrer la société Bretagne Buro avant de prendre une décision. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

RECAPITULATIF PROPOSITIONS TARIFS PHOTOCOPIEURS				08/09/2025
BRETAGNE BURO				
	HT / mois	Nb de copies/mois	HT /mois	
KYOCERA TASKalfa MZ2501ci	56.00 €		56.00 €	
KYOCERA TASKalfa MZ3501ci	64.00 €		64.00 €	
Photocopies N&B	0.00300 €	7 500	22.50 €	
Photocopies couleur	0.03000 €	3 500	105.00 €	
Total			247.50 €	
KOESIO				279.00 €
	Nb de copies/mois			
Photocopies N&B inclus	7500			
Photocopies couleur incluses	3500			
Prix pour copies supplémentaires				
Photocopies N&B	0.00536 €			
Photocopies couleur	0.05226 €			
SHARP BP70C31EU				
SHARP BP50C26EU				
KOESIO TARIF ACTUEL				293.46 €
SHARP MX3050				
SHARP MXM266				

3- POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE OMNISPORTS

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

La réunion de démarrage de chantier a eu lieu le 5 septembre en présence de Monsieur le Maire, Brigitte Jéglot et les entreprises.

Les travaux de désamiantage sont terminés. Les travaux reprendront début octobre.

Les réunions de chantier auront lieu tous les vendredis matins à 9h.

L'entreprise Serfo est intervenue lundi matin pour remettre l'éclairage public au terrain d'entraînement.

4- REFORME STATUTAIRE DU SDE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que, par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire ayant pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Concernant les compétences et activités :

- Meilleure articulation entre les compétences obligatoires, accessoires, optionnelles et activités complémentaires
- Champ de compétences inchangé
- Intégration de la notion de sécabilité au sein d'une même compétence pour permettre à une collectivité de ne pas être dessaisie de sa capacité d'intervention dans le domaine de l'énergie
- Les activités complémentaires sont réécrites pour apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du SDE

Les principaux points relatifs à la gouvernance du SDE22 :

- Adaptation du périmètre des collèges du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années notamment la création de communes nouvelles
- Représentation des membres communaux du comité syndical inchangée
- Répartition des contributions des membres : ajout d'un article 12 pour préciser que les contributions sont fonction des compétences transférées et d'un règlement financier

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques.
- précise que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026

5- VENTE TERRAIN AUX ISLES : REGULARISATION ENTRE VOIE COMMUNALE ET PARCELLE APPARTEMENT A M. COLLIAUX ET MME LE MOAL
--

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Madame Le Moal et Monsieur Colliaux, propriétaires de la maison sise 23 Les Isles, ont constaté que le muret et une partie de leur terrain étaient sur la VC32 et faisaient donc partie du domaine public.

Afin de régulariser cette situation, ils sollicitent le Conseil Municipal afin d'acheter cette surface d'environ 140 m².

Le bornage du terrain a eu lieu le 9 septembre en présence de Monsieur le Maire.

Comme pour toutes les régularisations de cession, Monsieur le Maire propose d'accepter leur demande et propose que :

- les frais de géomètres soient à la charge des acquéreurs
- les frais de notaire soient à la charge des acquéreurs
- cette surface d'environ 140 m² soit vendue à l'euro symbolique



Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ▶ ACCEPTE la demande de Monsieur Colliaux et Madame Le Moal et autorise la vente
- ▶ FIXE le prix de vente à l'euro symbolique
- ▶ DECIDE que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

6- BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot se sont rendus dans les écoles le jour de la rentrée scolaire.

- écoles : à l'école des Perrières, 82 enfants sont inscrits et 102 élèves à l'école Sainte-Jeanne d'Arc.
- restaurant scolaire : environ 150 enfants par midi.
- accueil périscolaire : entre 40 et 50 enfants sont présents le matin et le soir. Les deux premiers mercredis, une quarantaine d'enfants étaient à l'accueil.

7- BILAN DES MISSIONS ARGENT DE POCHE

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

12 jeunes de 16 – 17 ans ont effectué 39 missions entre le 7 juillet et le 29 août. Chaque mission était rémunérée 15 € soit un budget de 585 € pour la commune.

Les missions proposées étaient les suivantes : nettoyage des jeux extérieurs, nettoyage des abords de l'étang, nettoyage du cimetière, binage des massifs, tri salle de sports, accompagnement sorties accueil de loisirs, inventaire et animation à la bibliothèque, ménage à l'école, à la cantine et rangement à la bibliothèque, saisie informatique à la mairie.

Le bilan est positif. Les tâches accomplies ont été faites avec sérieux et le travail a satisfait les agents communaux et les élus. Les jeunes ont été satisfaits.

Laure Boizard précise que les jeunes Trévéens sont motivés par cette opération.

Une aide de 195 € sera versée par la CAF.

8- REPAS DU CCAS

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales

Il aura lieu le dimanche 12 octobre à la salle des fêtes, les personnes de plus de 75 ans y sont invitées ainsi que tous les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

Lors de la réunion du CCAS le 3 septembre dernier, la proposition de Fabrice Hamon a été retenue avec le menu suivant à 29 € :

- Apéritif avec 2 toasts froids + 1 toast chaud et une flûte de pétillant
- Fricassé de volaille marinée et son risotto aux cèpes et parmesan
- Jumeau de bœuf sauce poivre / pommes de terre grenaille et poêlée de champignons et lardons
- Saint-Nectaire et brie chaud à l'andouille de Guémené
- Pavlova aux fruits frais coulis fruits rouges et crème glacée à la fraise
- Café et petits chocolats
- Boissons : pétillant, vin blanc, vin rosé et vin rouge, eau plate et pétillante.

Pour l'animation, le CCAS propose de retenir Armelle Collet. Cette dernière ne souhaitant pas être rémunérée pour sa prestation, il est proposé de lui offrir un bon d'achat de 80 €.

Pour rappel, les personnes très âgées, trop invalides ne pouvant pas se déplacer ainsi que les personnes en EPHAD ou hospitalisées recevront un colis. De même, le conjoint de plus de 75 ans d'une personne invalide pourrait recevoir un colis.

Les personnes du foyer qui n'ont pas atteint l'âge requis peuvent également s'inscrire. Le tarif est de 29 € et les chèques libellés à l'ordre de Fabrice Hamon seront à récupérer obligatoirement lors de l'inscription.

Chaque conseiller municipal devra aller inviter les personnes de sa liste. Les invitations sont à déposer en dernier recours uniquement dans les boîtes aux lettres si les élus n'arrivent pas à entrer en contact avec les personnes concernées.

Les listes avec le nombre de participants sont à rendre en mairie avant le mardi 23 septembre.

9- POINT SUR LE MARCHE DE NOEL

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Le marché aura lieu le dimanche 7 décembre à la salle des fêtes. Il a lieu plus tard qu'en 2024 car la salle est prise par la troupe théâtrale. Il se déroulera le même jour que celui d'Uzel.

Entre 35 et 40 exposants pourront être accueillis en intérieur et extérieur contre 55 l'année passée. 25 personnes sont déjà inscrites.

Le manège est réservé.

La commission propose que la restauration-buvette soit tenue par les deux écoles. Si ces dernières ne le souhaitent pas, le club des jeunes et WRC acceptent de tenir ce stand.

10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Demande de l'association Fun Run pour signalétique autour de l'étang :

Cette association souhaite que la commune installe des panneaux de métrage autour de l'étang. Les trous seront faits par les membres de l'association et les panneaux seront mis en place par les agents communaux. Le devis de Décograph est de 20 € HT, il y a des poteaux en stock aux services techniques.

Accord du Conseil.

- Travaux au terrain de foot : à la demande Trévé-Sports, Monsieur le Maire, Frédéric Foulfoin, Gildas Pérennez, David Rouxel, Pascal ont rencontré Cédric Le Helloco pour discuter des travaux de défeutrage et regarnissage à effectuer sur le terrain d'honneur.

Le devis se compose comme suit :

- Prestation fourniture de 200 kg de semence : 800 € HT
- Prestation défeutrage : 450 € HT
- Prestation regarnissage : 350 € HT

Trévé-Sports propose de prendre en charge la semence soit 800 € HT et la commune prendrait les prestations défeutrage et regarnissage en charge soit 800 € HT.

Accord du Conseil.

- Distribution du P'tit Trévéen : elle aura lieu le week-end du 26-28 septembre
- Vente de l'hôtel et du restaurant : le compromis de vente n'a pas abouti. Les gérants ont fait savoir que d'autres acquéreurs se sont faits connaître.

Fin de séance à 21 heures.

Dates à retenir :

- Vendredi 12 septembre à 20h à la salle Men Glaz : assemblée générale Amicale Laïque
- Samedi 13 septembre à partir de 11h : Comice Agricole
- Mercredi 17 septembre de 14h30 à 16h30 à la salle des fêtes : Conseil Communautaire des Jeunes
- Vendredi 19 septembre à 19h à la salle Men Glaz : pot départ Benoît Clerbois
- Samedi 20 septembre à 14h à l'étang : concours de pêche organisé par la Fédération Départementale
- Mardi 23 septembre à 18h30 : commission enfance jeunesse
- Mardi 7 octobre à 17h : bureau et conseil communautaire
- Jeudi 9 octobre à 19h30 : Conseil Municipal
- Mercredi 15 octobre à 19h : commission finances
- Vendredi 7 novembre à 20h30 à la médiathèque : projection du film du Mois du Doc